

## Pauline Grimaud, « Les horaires atypiques, une norme pour les salariés du commerce et de l'hôtellerie-restauration »

Publié le 2 mai 2016



*“Les horaires atypiques, une norme pour les salariés du commerce et de l'hôtellerie-restauration ?” Pauline Grimaud a obtenu le soutien du DIM Gestes en 2015 pour un projet de recherche sur les horaires atypiques (week-end et nuit) chez les salariés non qualifiés. La doctorante est accueillie au Centre de Sociologie des Organisations (CSO), sous la direction scientifique de Jérôme Pélisse.*

Après une prépa en lettres et sciences sociales, qui lui a permis de valider une licence de sociologie, Pauline Grimaud entre à l'ENS Cachan comme étudiante. En 2012, elle valide une licence d'histoire (Paris Panthéon-Sorbonne). « J'étudiais l'histoire médiévale, mais ai fini par changer d'avis. Je préférais le terrain aux archives... » Elle intègre ensuite un Master 1 « Sciences de l'homme et de la société », mention sociologie, où elle rencontre Jérôme Pélisse.

Elle fait alors le choix de consacrer son mémoire aux mobilisations autour du non-paiement du forfait-pause dans la distribution, suite au passage aux 35h qui impliquait un changement dans la définition du temps de travail. L'année suivante, elle est reçue à l'agrégation de sciences économiques et sociales. A la rentrée 2014, elle reprend la voie de la recherche avec un master 2 à l'Université de Versailles Saint-Quentin toujours sous la direction de Jérôme Pélisse. Dans ce cadre, elle réalise un mémoire, déjà, sur les enjeux relatifs au travail dominical et nocturne dans les commerces à Paris.

## Nouvelles normes temporelles de travail ?

Dans ce cadre, Pauline Grimaud suit de près divers acteurs impliqués autour de ces questions et observe le traitement de cette actualité par les médias au moment où la loi Macron et la discussion autour du statut du « dimanche » sont au cœur de l'actualité. « Une fois entrée sur le terrain, j'ai découvert tout l'historique d'un débat et d'une mobilisation tant sociale, que politique et juridique dont j'ignorais tout, et qui datait de bien avant les affaires Bricorama et Sephora »

Il y avait encore de quoi « creuser ». C'est sans doute ce qui explique la volonté de Pauline Grimaud de poursuivre en thèse. Son projet de recherche en thèse reste donc dans la continuité de son mémoire de Master 2 : « Travailler le dimanche et la nuit au bas de l'échelle. Les horaires atypiques chez les salariés non qualifiés, de nouvelles normes temporelles de travail ? ». « On observe une inflation législative à partir des années 1990 qui se traduit par une augmentation des zones géographiques aux horaires d'ouverture accrus, et une multiplication des dérogations sectorielles. » La réflexion de la doctorante porte donc sur les causes et les conséquences de ce phénomène pour les entreprises soumises à des injonctions concurrentielles croissantes et pour les salariés conduits à travailler à des horaires étendus.



## Une multiplicité d'acteurs autour de l'extension des horaires d'ouverture

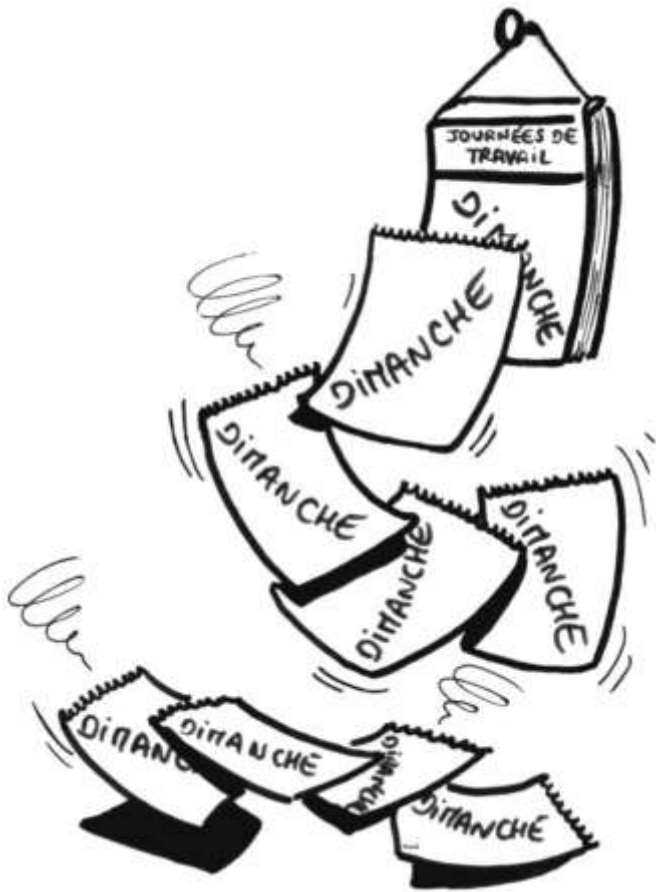
A ce jour, elle a poursuivi sur son terrain de mémoire, auprès des différents acteurs qui sont ou ont été engagés dans la (re)définition des horaires d'ouverture dans le commerce. « Or, cette question a été portée aussi bien dans les entreprises, que parfois devant les tribunaux et au Parlement, ça fait beaucoup de monde à voir ! ».



Elle enquête donc auprès des militants syndicaux investis dans la mobilisation contre le travail du dimanche. En particulier auprès du Clic-P, qui réunit plusieurs syndicats, dans un cadre intersyndical depuis 2010 : cette intersyndicale, originale par sa longévité, a fini par obtenir une certaine reconnaissance médiatique, ainsi que celle d'interlocuteurs tels que la mairie de Paris et le Sénat. Elle poursuit encore aujourd'hui les procédures judiciaires malgré la loi Macron : « Celle-ci pose le cadre général, qu'en est-il de l'application ? Comment va-t-elle, concrètement, se traduire ? »

Mais tous les syndicats ne sont pas au Clic-P, et la doctorante voudrait avoir la vision la plus exhaustive possible de l'ensemble des acteurs ayant pris position autour des horaires d'ouvertures des magasins. « J'essaie de ne pas me limiter à eux, de me rapprocher des autres syndicats et aussi des employeurs afin de comprendre la logique des enseignes. Toutes, d'ailleurs,

ne cherchent pas à ouvrir le dimanche. Il y a parfois des positions intermédiaires. » En prenant en compte la diversité des acteurs syndicaux et des positions du côté des enseignes, son objectif est aussi enquêter auprès des professionnels politiques (Mairie, Parlement...) et juridiques (inspecteurs du travail, avocats, juges) qui ont dû à plusieurs reprises se prononcer sur l'extension des horaires d'ouvertures de certaines enseignes.



### **Au-delà de la « bataille du dimanche », saisir les nouvelles pratiques temporelles des salariés**

Derrière les débats et conflits autour des normes de temps de travail ces trente dernières années, ce sont aussi les pratiques de travail qui intéressent Pauline Grimaud. « J'aimerais organiser des entretiens approfondis avec des employés, et retracer leurs trajectoires professionnelles : travaillent-ils ou non le dimanche ? Comment s'inscrivent-ils dans l'entreprise ? Est-ce un emploi temporaire ou non ? » Le débat public portant régulièrement sur le secteur du commerce, « la question salariale a parfois été mise de côté au profit de celle de la consommation ». Or, dans sa perspective, les horaires de travail sont aussi un élément déterminant des conditions de travail des salariés. L'objectif : réussir à cerner la problématique plus finement, sachant que, dans ce secteur, les travailleurs peuvent avoir des parcours très diversifiés. Si, jusque-là, la doctorante s'est essentiellement intéressée au secteur du commerce, elle compte étendre l'analyse à celui des hôtels-café-restaurant, deux secteurs à la fois comparables, impliquant un service direct au client, et dans lesquels la question des horaires se pose, « mais de manière différente ».

Cette approche qualitative sera complétée par une approche quantitative, puisque Pauline Grimaud envisage de s'appuyer sur l'enquête *Conditions de travail* réalisée par la DARES. « Pour saisir les trajectoires de ces travailleurs, je vais plutôt me servir des entretiens, mais par contre cette enquête me permet de faire un panorama assez fin : qui travaille le dimanche ? Dans quelles conditions ? Qu'ont-ils fait auparavant ? Le travail du dimanche est-il occasionnel ? Sont-ils qualifiés ou non ? » L'idée serait, en cumulant les deux approches, de chercher à déterminer les temporalités travaillées, en termes de durée et d'horaires, des salariés peu qualifiés en lien avec leurs trajectoires professionnelles. « L'enquête *Conditions de travail* inclut des questions sur les horaires de travail depuis 1990. Cela permet de prendre un certain recul : comment évoluent les temporalités de travail ces vingt dernières années, en particulier pour les salariés non-qualifiés ? »

Propos recueillis par Audrey Minart,  
*Twitter @AudMinart*  
journaliste de Miroir Social, pour le DIM Gestes



Dans la série des « Portraits des Lauréats  
DIM Gestes »  
celui de Pauline GRIMAUD , est mis en  
ligne le Lundi 2 Mai 2016.

